

Motion du comité technique de l'université Bordeaux Montaigne

Le comité technique de l'université Bordeaux Montaigne, réuni ce jour, vendredi 12 janvier, entend exprimer son attachement au libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur public. Ce principe est aujourd'hui remis en cause par la réforme envisagée dans le projet de loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

Avant même que le Parlement ne se soit définitivement prononcé, que la loi et les modifications réglementaires afférentes soient publiées, le ministère cherche à forcer les universités à mettre en place cette réforme dans le flou et dans l'urgence, au détriment de leurs autres missions. Rappelons par ailleurs que la loi de finance 2018 n'affecte même pas à la mission 150 (recherche et enseignement supérieur) les 440 millions d'euros nécessaires pour compenser l'accueil de 38 100 étudiant.e.s supplémentaires dans les établissements à la rentrée 2017. De plus, rien n'est prévu pour ouvrir les postes que notre université comme d'autres a été contrainte de geler. Dans ce contexte budgétaire, la mise en place de parcours individualisés ne peut intervenir sans toucher aux statuts des personnels, sans accroître leur temps de travail tout en gelant leurs rémunérations.

Plus généralement, les premières informations concernant la mise en œuvre de la réforme font apparaître qu'il ne s'agit pas d'améliorer la réussite des étudiant.e.s mais bien d'instaurer une sélection brutale, par le recours à des critères opaques, et pour une bonne part cachés, et une orientation forcée. De ce fait, les futur.e.s bachelier.e.s vont être sélectionné.e.s selon des modalités qu'ils/elles vont découvrir au fur et à mesure, le ministère annonçant même qu'à partir du 21 août ils/elles auront un jour pour décider de leur orientation.

Si notre université a à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre, ce qui est l'esprit même du service public, elle ne peut atteindre cet objectif sans les moyens que le ministère refuse de lui octroyer depuis des années. Afin de défendre ce principe qui est l'essence de l'Université française, le comité technique de l'université Bordeaux Montaigne appelle les conseils centraux de l'établissement à refuser de mettre en œuvre une telle réforme, c'est-à-dire à ne pas voter de dispositions permettant l'application de celle-ci. Il demande au ministère que les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer ses missions de service public soient enfin donnés. Il appelle enfin les comités techniques et les conseils des autres établissements à adopter cette position qui apparaît comme étant la seule responsable en cette période d'incertitude budgétaire et législative.